

---

Rapport à monsieur le ministre de l'éducation  
nationale et de la jeunesse

---

# Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours

## Devoirs faits

Note d'étape

---

2020-031 – février 2020



---

**IGÉSR**

---

**INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE**



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
MINISTÈRE DES SPORTS**

---

*Inspection générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

**Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre  
des réformes en cours  
Devoirs faits**

**Note d'étape**

**Février 2020**

Catherine BIAGGI  
Hanifa CHERIFI  
Dominique OBERT  
Jean-François RAYNAL

*Inspecteurs généraux de l'éducation,  
du sport et de la recherche*



## SOMMAIRE

<b>Synthèse .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Le déploiement de la mesure « Devoirs faits » : aspects quantitatifs.....</b>	<b>3</b>
1.1. Une importante mobilisation de l'encadrement .....	3
1.2. Des indicateurs quantitatifs plutôt stables .....	5
1.3. La mesure « Devoirs faits » dans le premier degré en outre-mer .....	6
1.4. La mesure « Devoirs faits » en troisième prépa-métiers .....	7
<b>2. La mesure « Devoirs faits » : aspects qualitatifs.....</b>	<b>8</b>
2.1. Une perception très positive des acteurs .....	8
2.2. Un fonctionnement à consolider.....	8
2.2.1. <i>Mieux mobiliser les acteurs de « Devoirs faits »</i> .....	8
2.2.2. <i>Mieux piloter la mesure « Devoirs faits »</i> .....	12
2.3. Le lien avec les familles : une opportunité à saisir.....	13
2.4. La question des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la mesure.....	14
<b>Conclusion : des pistes pour progresser.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>17</b>



## SYNTHÈSE

Cette note d'étape est la cinquième produite par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) à propos de la mesure « Devoirs faits ». Ceci atteste de la volonté de l'institution de suivre cet « objet de la vie quotidienne ».

### Au niveau des constats

Il convient avant tout de souligner l'**importance de la mobilisation de l'encadrement** à tous les niveaux – ministère, académies, départements et établissements – avec notamment la mise en place de comités de pilotage et/ou la désignation de correspondants « Devoirs faits ».

Les données quantitatives n'évoluent pas significativement à la rentrée scolaire 2019-2020 : la mission considère qu'une forme de **régime stationnaire** s'est installé<sup>1</sup> ; la variabilité entre académies est significative et son lissage pourrait constituer une piste d'action pertinente. Deux éléments d'évolution peuvent être relevés :

- en **réseau prioritaire REP+**, le taux d'élèves bénéficiaires a significativement augmenté, parallèlement le nombre moyen d'heures hebdomadaires a diminué ;
- une **augmentation de l'implication des professeurs** avec un pourcentage des heures assurées en progrès et un engagement plus important dans la coordination de la mesure au niveau des établissements.

Les visites en académies attestent que la mesure est bien déployée dans la **très grande majorité des collèges du public** mais aussi **d'un manque de visibilité** de la situation dans l'enseignement **privé** sous contrat.

Le déploiement de la mesure dans le **premier degré en outre-mer** à compter de la rentrée scolaire 2019 est très **positivement perçu** et jugé particulièrement pertinent dans les territoires ultramarins. La mission formule à ce sujet les observations suivantes<sup>2</sup> :

- le ministère doit **effectivement déléguer les moyens** associés au développement de la mesure ;
- une clarification de la place et du rôle des leçons et des devoirs à l'école élémentaire est indispensable ;
- la **production d'un vade-mecum** « Devoirs faits » adapté au contexte d'enseignement du premier degré en outre-mer est attendue ;
- l'identification de niveaux d'enseignement à privilégier est souhaitable.

Le déploiement de la mesure « Devoirs faits » en **troisième prépa-métiers** mérite une attention particulière en raison de l'état actuel de la situation très hétérogène constatée sur le terrain.

### Sur le plan qualitatif

Il se dégage des différentes auditions conduites par la mission une forme **d'unanimité sur la pertinence de la mesure**. Les élèves apprécient le climat des séances même si certains en ont une vision strictement utilitariste. Il en est de même pour les parents d'élèves, ceci dans une grande diversité d'attentes qui questionne les objectifs même de la mesure. Enfin les professeurs, engagés ou non dans la mise en œuvre de la mesure, considèrent dans leur grande majorité qu'elle contribue à l'équité du traitement des élèves sur le sujet des devoirs.

La mission estime qu'au niveau des établissements, la consolidation de la mesure passe par :

- la **participation des professeurs**, condition nécessaire pour que « Devoirs faits » produise ses effets sur la réussite scolaire des élèves à hauteur de l'investissement consenti ;

---

<sup>1</sup> Le pourcentage d'élèves concernés est voisin de 29 % et le nombre moyen d'heures hebdomadaires de 2,1.

<sup>2</sup> Les constats s'appuient sur les retours des correspondants académiques de l'IGÉSR des trois académies suivantes : Guyane, Martinique et Mayotte.

- une **réflexion pédagogique** autour des devoirs – finalités, nature, attentes – sur la base de laquelle un établissement peut fonder son projet et construire une relation de confiance avec les parents et les élèves ;
- une interrogation sur la cible : la **mobilisation des élèves** recouvre-t-elle vraiment l'ensemble de l'effectif de ceux qui en auraient le plus besoin ? Il apparaît toujours difficile de nouer le contact avec les familles éloignées de l'École ;
- **l'optimisation de l'utilisation des moyens** actuellement dédiés à la mesure. Le constat est dressé d'une efficacité perfectible tant sur le plan des effectifs réellement constatés que du contenu des séances ;
- une anticipation dans le **repérage des élèves** à besoins pour intervenir **dès la rentrée scolaire**<sup>3</sup>, sans attendre le premier conseil de classe, afin d'enclencher un cercle vertueux ;
- un **renforcement du lien** entre les **familles** et « le **collège** » qui ne semble pas, en l'état, consolidé avec la mise en place de « Devoirs faits ».

La mission estime que sur le plan du pilotage académique, la consolidation de la mesure passe par :

- des modalités de pilotage académique qui veillent à la **cohérence de tous les échelons intra-académiques** ;
- **l'ajout d'un volet pédagogique** qui interpelle la réalité du contenu des séances « Devoirs faits » et plus généralement la place des devoirs au collège ;
- un renforcement du rôle des **corps d'inspections territoriaux** (IA-IPR et IEN ET-EG et premier degré) avec notamment l'installation d'un dialogue avec les équipes éducatives sur ce thème ;
- l'aide à la mise en place d'**outils de suivi** de la mesure incluant l'observation des retours en direction des familles et des équipes éducatives.

La question de **l'efficacité de la mesure** « Devoirs faits » a été régulièrement posée par les différents acteurs rencontrés. Il s'agit de rendre compte des **efforts consentis** par l'État et de fournir des indicateurs aux établissements pour qu'ils puissent **s'autoévaluer**. Si, pour des raisons méthodologiques, il apparaît difficile de procéder à une objectivation quantitative de l'efficacité de la mesure, la mission propose des **indicateurs qualitatifs** qui participent, de fait, à la qualité de sa mise en œuvre. Un essai d'opérationnalisation fera l'objet d'un point spécifique de la note de juin.

Pour conclure, la mission souhaite insister sur le chemin parcouru en cette troisième année de mise en œuvre de la mesure. Celle-ci est positivement perçue par les acteurs, dont les élèves et les familles ; elle participe d'une forme de justice sociale ; elle est déployée dans pratiquement tous les collèges publics et le suivi organisationnel est en place. Les **marges de progrès** sont néanmoins réelles sur **l'optimisation des moyens** et, sur le plan qualitatif, concernent le « **cœur** » du fonctionnement : le **contenu des séances** et le **retour** en direction **des équipes éducatives** et **des familles**.

---

<sup>3</sup> On peut s'interroger sur la place que pourraient avoir les évaluations de sixième, sous leur forme actuelle ou sous une forme renouvelée. De fait, elles ont été très peu évoquées par les interlocuteurs de la mission.



## Introduction

La mission intitulée « Devoirs faits » est inscrite au programme de travail<sup>4</sup> de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) pour l'année scolaire 2019-2020. Elle y figure dans la rubrique « Collège » de la partie intitulée « Missions de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours ». La présente note sera complétée par une seconde en fin d'année scolaire.

La mission est constituée de quatre inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche : Catherine Biaggi, Hanifa Cherifi, Dominique Obert et Jean-François Raynal.

- **Une mesure récente**

La mesure « Devoirs faits » a été mise en place au retour des vacances d'automne de l'année scolaire 2017-2018. Elle a pour objectif de proposer aux élèves volontaires de collège un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs avant de rentrer chez eux. L'offre d'accompagnement est conçue en fonction des besoins des élèves, contribue à réduire les inégalités qui peuvent exister à ce sujet entre les élèves et vise également à installer une forme de sérénité sur ce thème à la maison.

- **Une mesure suivie**

La mesure « Devoirs faits » fait partie de la soixantaine d'« Objets de la vie quotidienne » (OVQ) qui concernent la vie quotidienne des Français et sur lesquels le Président de la République s'est engagé. Un suivi ministériel est demandé et une réunion interministérielle est organisée une fois toutes les six semaines, à Matignon, pour rendre compte de ce suivi.

Le bureau des collèges de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) procède à un suivi quantitatif en effectuant une enquête bisannuelle auprès des collèges publics et privés sous contrat.

L'IGÉSR a publié quatre notes<sup>5</sup> de suivi de la mesure fondées sur les retours des correspondants académiques de l'inspection générale. Cette cinquième note est une note d'étape qui vise à mettre l'accent sur des questions vives, sur de nouveaux champs et sur d'autres, déjà traités, mais en évolution.

- **Méthodologie**

Dans cette première étape<sup>6</sup>, la note s'appuie sur les axes d'investigation suivants : une exploitation des rapports existants ; une analyse des données recueillies par la DGESCO ; un entretien auprès de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ; la diffusion d'une enquête auprès des correspondants académiques (COAC) des académies ultramarines ; des rencontres avec des fédérations de parents d'élèves ; des visites de terrain de deux jours dans les académies d'Amiens, de Grenoble et de Rennes.

## 1. Le déploiement de la mesure « Devoirs faits » : aspects quantitatifs

Les constats consignés ci-dessous s'appuient principalement sur les enquêtes de la DGESCO et sur les visites conduites dans trois académies.

### 1.1. Une importante mobilisation de l'encadrement

- **Une mobilisation à tous les niveaux de l'institution**

La mission souligne la grande mobilisation des acteurs en charge du déploiement de la mesure « Devoirs faits », cela à tous les niveaux du système éducatif.

Au niveau de l'administration centrale, un comité national de suivi et de pilotage de « Devoirs faits » a été mis en place. Le bureau des collèges et plus récemment celui des écoles réalisent des enquêtes

---

<sup>4</sup> Le programme de travail est publié au bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 33 du 12 septembre 2019.

<sup>5</sup> 2018-014, *Mise en œuvre de la mesure Devoir faits*, février 2018 ; 2018-061, *Synthèse des notes des correspondants académiques de l'IGAENR : préparation de la rentrée 2018*, juin 2018 ; 2019-001, *Note d'étape Devoirs faits*, janvier 2019 ; 2019-055, *Devoirs faits*, juillet 2019.

<sup>6</sup> La note sera approfondie à partir de février par trois autres visites en académie et des auditions complémentaires.

quantitatives, animent un réseau de référents académiques « Devoirs faits », organisent des actions de formation dans le cadre des actions portées par le plan national de formation (PNF) et ont assuré la production d'un vade-mecum<sup>7</sup> « Devoirs faits », seul document à caractère « officiel » précisant les objectifs de la mesure.

Au niveau des académies, il existe au moins un référent académique chargé par le recteur du déploiement et du suivi de la mesure. Certaines académies se sont dotées d'un comité de pilotage<sup>8</sup> et/ou de relais au niveau départemental.

À l'échelon des collèges, il existe le plus souvent<sup>9</sup> au moins un coordonnateur « Devoirs faits » ; ce coordonnateur est majoritairement un professeur, un conseiller principal d'éducation, un principal ou un principal adjoint. Dans certaines académies, des coordonnateurs bénéficient d'une d'indemnité pour mission particulière<sup>10</sup> (IMP).

- **Une mesure déployée dans la quasi-totalité des collèges publics des académies visitées**

Les coordonnateurs des trois académies visitées soulignent que la mesure « Devoirs faits » est bien déployée dans la quasi-totalité des collèges publics.

Dans l'académie de Grenoble, la délégation des moyens constitue un outil technique précis de suivi et la mesure est en place dans 100 % des collèges ; il est indiqué par le référent que *« l'ossature est là, les équipes sont prêtes, le financement est présent et maintenant qu'il faut aller voir ce qu'il se passe dans la classe »*.

Dans celle de Rennes, sept collèges, soit environ 3 % des établissements, n'ont pas mis en place la mesure, faute de ressources selon les chefs d'établissements ; un accompagnement de ceux-ci est en cours. Il est par ailleurs indiqué par le référent que *« soutenir l'engagement des professeurs dans la mesure "Devoirs faits" reste un enjeu académique »*.

Dans l'académie d'Amiens, 100 % des collèges publics de l'académie, soient 173 établissements, mettent en œuvre cette mesure. Le référent souligne qu'*« une enquête académique nous permettant d'établir un tableau de bord académique sera lancée au retour des vacances de février »*.

- **Un manque de visibilité du déploiement de la mesure dans le privé sous contrat**

La mission a éprouvé des difficultés à disposer d'une vision précise du déploiement de la mesure dans l'enseignement privé sous contrat. L'exploitation de l'enquête de la DGESCO globalise les retours des établissements publics et privés sous contrat<sup>11</sup> et les correspondants académiques « Devoirs faits » des académies visitées déplorent régulièrement le manque d'informations qualitatives sur la mise en œuvre de la mesure dans l'enseignement privé sous contrat. Ce point aveugle pour l'instant fera l'objet d'une étude plus approfondie dans la note du mois de juin.

---

<sup>7</sup> Une seconde version du vade-mecum « Devoirs faits » est actuellement en préparation par la DGESCO.

<sup>8</sup> L'académie de Grenoble a mis en place un comité de pilotage sous la présidence de la rectrice. Ce comité est constitué de la secrétaire générale (finances), des IA-DASEN (selon leur disponibilité), des doyens des IA-IPR, d'une IA-IPR de lettres, du représentant de la CARDIE et de la DAN, des trois chargés de missions « Devoirs faits » départementaux, du chef de division de la Divet, de neuf chefs d'établissement. Ce comité de pilotage définit les grands axes de la mise en place et du suivi de « Devoirs faits ».

<sup>9</sup> Environ 80 % selon l'enquête DGESCO de l'automne 2019.

<sup>10</sup> Dans l'académie de Grenoble, une IMP (taux 2) a été attribuée à tous les établissements afin qu'un personnel assure la coordination de la mesure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans l'académie de Rennes, les coordonnateurs « Devoirs faits », dans les collèges, se voient accorder une IMP (taux 1 ou taux 2). 107 coordonnateurs sont des CPE, 84 des professeurs (dont 6 documentalistes). Le volume total des IMP versées correspond à une somme de l'ordre de 110 000 €.

<sup>11</sup> Lors de l'enquête DGESCO d'octobre 2019, il y a eu 1 026 réponses d'établissements privés pour 4 717 d'établissements publics.

## 1.2. Des indicateurs quantitatifs plutôt stables

- **Des chiffres clés en faible évolution**

La cinquième enquête<sup>12</sup> conduite par la DGESCO atteste de données quantitatives en assez faible évolution laissant à penser que, sur bon nombre d'aspects, un régime stationnaire a été atteint. La faible évolution des données recueillies, par exemple entre septembre 2018 et mars 2019 pour le taux d'élèves bénéficiaires<sup>13</sup>, incite à penser que les remontées faites en automne par les chefs d'établissement correspondent davantage à des prévisions qu'à des relevés d'effectifs dûment constatés<sup>14</sup>.

En septembre 2019, au niveau national, le taux d'élèves bénéficiaires s'élève à 29,4 % et le nombre moyen d'heures hebdomadaires à 2,06. Pour les académies de métropole, la variabilité est importante avec une amplitude allant de 21,3 % (Versailles) à 36 % (Nancy-Metz) pour le taux d'élèves bénéficiaires, et de 1,60 (Nice) à 2,96 (Poitiers) pour le nombre moyen d'heures hebdomadaires.

En réseau prioritaire REP+, le taux d'élèves bénéficiaires a significativement crû entre l'automne 2018 (38,3 %) et l'automne 2019 (44,3 %) alors qu'il a peu évolué (27,7 % versus 26,9 %) sur la même période hors éducation prioritaire.

En réseau prioritaire REP+ le nombre moyen d'heures hebdomadaires a significativement diminué entre l'automne 2018 (2,21) et l'automne 2019 (1,85) alors qu'il a peu varié (2,1 versus 2,07) sur la même période hors éducation prioritaire.

- **Des élèves de sixième plus présents dans la mesure « Devoirs faits »**

Comme l'atteste le tableau ci-dessous, la classe de sixième reste le niveau de formation où les élèves sont le plus en engagés dans la mesure.

Niveau	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Total
Automne 2019	40,2 %	29 %	23,5 %	24,6 %	29,4 %

- **Une implication des enseignants en hausse significative**

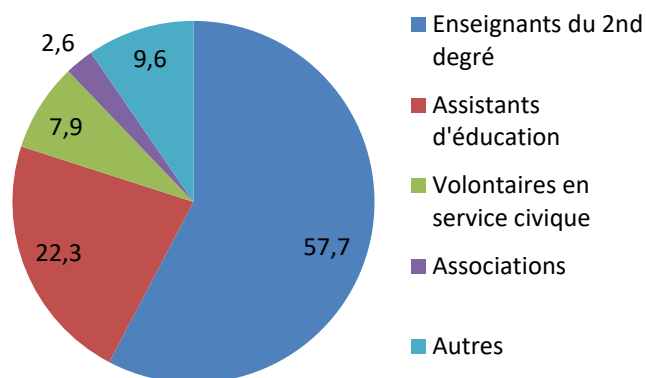
Le diagramme ci-dessous indique la répartition des heures hebdomadaires devant élèves en fonction du profil d'intervenants à l'automne 2019. À l'automne 2018, le pourcentage des heures assurées par des enseignants était de 53,1 %, de 23,7 % pour les assistants d'éducation (AED) et de 11,2 % pour les volontaires en service civique. L'engagement des enseignants est donc significativement plus élevé.

---

<sup>12</sup> Rappelons que cette enquête est fondée sur des données déclaratives issues de 5 743 réponses pour 8 062 envois soit un taux de réponses de 71,2 %.

<sup>13</sup> 27,8 % d'élèves bénéficiaires en septembre 2018 pour 27,7 % d'élèves bénéficiaires en mars 2018.

<sup>14</sup> Cette hypothèse est consolidée par la situation dans l'académie de Rennes où il est indiqué que 30 % des collègues n'ont mis en place la mesure « Devoirs faits » qu'à partir du mois de novembre. Les raisons invoquées sont diverses : certains chefs d'établissement disent qu'ils attendent que les équipes réalisent des diagnostics de niveau des élèves ; d'autres soulignent craindre de ne pas pouvoir financer la totalité des heures et donc préfèrent être prudents en commençant plus tardivement ; d'autres évoquent le fait qu'il faut du temps aux équipes pour se déclarer volontaires et enfin quelques-uns font allusion à la durée de la communication avec les familles.



- **Un bon taux de satisfaction des demandes**

83,1 % des établissements estiment avoir répondu à la totalité des demandes d'accompagnement des élèves. Les difficultés rencontrées par les établissements dans la mise en œuvre de la mesure « Devoirs faits » concernent les manques de volontaires, de moyens financiers, de créneaux disponibles dans les emplois du temps et, dans une moindre mesure, les difficultés liées aux transports scolaires.

- **Des professeurs de plus en plus engagés dans la coordination**

La coordination de la mesure au sein des établissements est majoritairement assurée par des enseignants. La proportion d'enseignants progresse significativement entre l'automne 2018 et l'automne 2019, cette coordination peut être portée par deux personnes de statuts différents.

### 1.3. La mesure « Devoirs faits » dans le premier degré en outre-mer

L'analyse qui suit se fonde sur les synthèses effectuées par les correspondants académiques de l'IGÉSR de trois académies d'outre-mer : Guyane, Martinique et Mayotte. Elle sera consolidée dans la note de juin.

- **Un déploiement de la mesure dans le premier degré dès la rentrée 2019**

La mise en place, à la rentrée 2019, d'un dispositif de soutien scolaire du type « Devoirs faits » au bénéfice des élèves des écoles élémentaires d'outre-mer a été décidée suite à la rédaction du Livre bleu outre-mer remis au Président de la République en juin 2018. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement de l'accompagnement éducatif déjà mis en place dans les écoles d'outre-mer.

- **Une montée en puissance progressive et des difficultés bien identifiées**

Un référent académique de la mesure pour le premier degré a été désigné, souvent un inspecteur de l'éducation nationale - premier degré, un comité de pilotage l'assiste dans sa mission. Dans chaque circonscription un référent a été désigné et les directeurs d'écoles jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la mesure. En Guyane et à Mayotte, les intervenants sont quasi-exclusivement des professeurs des écoles, l'une des raisons évoquées étant la faiblesse du tissu associatif dans ce domaine d'actions.

Les premières remontées indiquent que le nombre d'écoles concernées est d'environ 30 % pour la Guyane, 65 % pour la Martinique et 57 % pour Mayotte. Environ 8 % des élèves bénéficient de la mesure en Guyane ; en Martinique, ce chiffre est de 17 % pour le public et, à Mayotte, le choix a été fait de ne proposer la mesure qu'aux élèves de CM1 et CM2 où 41 % des élèves sont concernés.

Le nombre moyen d'heures hebdomadaires est compris entre 1 et 2 heures. En Guyane les moyens ont, d'une part, été prélevés sur l'enveloppe initialement dédiée à la mise en place de la mesure dans le second degré<sup>15</sup>, et d'autre part, ne permettent pas d'assurer un fonctionnement sur une durée dépassant quelques semaines – au mieux trois mois à raison d'une heure par semaine.

<sup>15</sup> Cela a mécaniquement entraîné une baisse de l'offre dans les collèges, certains ont dû « réduire la voilure » de manière précipitée car ils avaient dimensionné leur offre en fonction des moyens attribués en 2018-2019.

Parmi les raisons citées pour expliquer le non-déploiement de la mesure dans certaines écoles, les éléments suivants sont relevés : manque d'informations, de volontaires (professeurs ou directeurs), de moyens, des problèmes de transports, des difficultés à trouver des plages horaires et la question posée par la rémunération des professeurs contractuels très nombreux dans certains territoires. On retrouve là bon nombre de freins déjà identifiés au niveau collège dans les précédentes notes de l'IGÉSR.

- **Une première typologie des contenus des séances**

S'il est prématuré de dégager des tendances robustes et cela d'autant plus qu'il s'agit le plus souvent de déclarations et non d'observations, les tendances suivantes semblent émerger : apprentissage des leçons, entraînement à la lecture, aide aux devoirs et un travail sur les savoir-faire méthodologiques – organisation, responsabilisation de l'élève, autonomie, concentration, mémorisation, etc. Soulignons qu'une quasi-absence de l'utilisation du numérique est relevée dans les trois académies précitées du fait notamment du manque de matériel et d'un débit insuffisant pour les connexions.

- **Une mesure bien perçue**

La mesure est très bien accueillie par les parents, les professeurs et les directeurs ; elle est jugée bien adaptée à la situation des académies – particulièrement à Mayotte et en Guyane – où de nombreux élèves habitent dans un environnement ne leur permettant pas de faire leurs devoirs : absence d'un parent ou d'un membre de la fratrie en capacité de les aider, habitat précaire, absence d'électricité, etc.

- **Une interrogation vive à propos de la place des devoirs à l'école élémentaire**

Les professeurs des écoles soulèvent régulièrement la délicate question de la place des devoirs à l'école élémentaire découvrant lors d'échanges que certains professeurs d'école n'en donnaient pas alors que d'autres les étalaient sur toute la semaine. Certains professeurs des écoles soulignent que les devoirs ne sont pas autorisés à l'école élémentaire mais que, dans les faits, ils sont imposés aux élèves notamment au cycle 3. Si l'appellation « Devoirs faits » est aisément compréhensible des parents, une clarification<sup>16</sup> de ce que l'on peut demander sur ce thème hors la classe est indispensable, ceci par cycle et par niveau.

En conclusion, si l'extension au premier degré de la mesure « Devoirs faits » est très positivement perçue et est jugée particulièrement pertinente dans les territoires ultra-marins pour des raisons socioéconomiques, les points suivants méritent d'être relevés :

- le ministère doit effectivement déléguer les moyens associés au développement de la mesure car ceux-ci semblent faire cruellement défaut dans certains territoires ;
- une clarification de la place et du rôle des leçons et des devoirs à l'école élémentaire et plus généralement une réflexion sur le travail personnel de l'élève sont indispensables car attendues des encadrants sur le terrain ;
- la production d'un vade-mecum « Devoirs faits » adapté au contexte d'enseignement du premier degré en outre-mer est attendue ;
- l'identification, notamment dans le cadre de la liaison école-collège, de niveaux d'enseignement à privilégier est souhaitable.

#### **1.4. La mesure « Devoirs faits » en troisième prépa-métiers**

Les conditions du déploiement de la mesure « Devoirs faits » en troisième prépa-métiers varient beaucoup en fonction des académies visitées. Dans l'académie de Grenoble, il est indiqué que « *tous les établissements ayant présenté des dossiers ont été dotés, une vingtaine de lycées ont demandé des moyens et 40 heures par classe ont été attribuées* ». Dans l'académie de Rennes, la situation diffère radicalement : les lycées professionnels n'ont pas reçu de moyens spécifiques par décision des autorités académiques<sup>17</sup> au début de la mise en place de la mesure ; quelques établissements ont mis en place de l'aide aux devoirs « *mais sans que cela ne soit fléché "Devoirs faits"* ». Dans l'académie d'Amiens et selon les données mises à

---

<sup>16</sup> Par exemple par la rédaction d'un vade-mecum comme pour le collège.

<sup>17</sup> L'argument d'une absence de devoirs en troisième prépa-métiers a semble-t-il été avancé.

la disposition de la mission, la mesure est déployée, mais sans que l'on puisse affirmer que tous les établissements éligibles soient concernés.

La note de juin approfondira également ce volet.

En conclusion, le déploiement de la mesure « Devoirs faits » en troisième prépa-métiers mérite une attention particulière en raison, d'une part, des enjeux éducatifs afférents et, d'autre part, de l'état actuel de la situation constatée sur le terrain.

## 2. La mesure « Devoirs faits » : aspects qualitatifs

### 2.1. Une perception très positive des acteurs

Il se dégage des différentes auditions conduites par la mission une forme d'unanimité sur la pertinence de la mesure.

Les élèves rencontrés et bénéficiant de la mesure apprécient le climat des séances « Devoirs faits » et l'aide apportée en particulier sur les consignes. Ils considèrent mieux travailler qu'à la maison, plus efficacement : « chez moi il n'y a pas l'ambiance, ici on nous aide » ou « on peut mieux se concentrer dans les séances "Devoirs faits" car on n'a pas de téléphone, on n'est pas tenté ». Ils apprécient particulièrement d'être en groupe avec leurs pairs. Certains ont une vision strictement « utilitariste », d'autres apprécient qu'on leur donne des méthodes.

Les fédérations de parents soulignent ne pas avoir fait d'enquête mais pensent que les familles sont plutôt satisfaites de la mesure et la soutiennent. L'une d'elles souhaite que l'offre soit quantitativement augmentée : « on n'a pas peur du trop d'école » ; une autre estime que cette mesure devait être obligatoire car « si les devoirs sont indispensables pour consolider les apprentissages alors il faut aider tous les élèves ». Cette dernière association pose la question des objectifs assignés aux devoirs et donc à la mesure « Devoirs faits » : « si les devoirs sont conçus "pour aller plus loin" alors il faut des encadrants, si "Devoirs faits" a un volet soutien scolaire, on est alors sur "la classe après la classe" là c'est autre chose, enfin si c'est pour rassurer les parents, par exemple en offrant à l'élève un temps d'encadrement supplémentaire au collège, on est encore dans un autre schéma ». Les fédérations de parents souhaiteraient être davantage consultées sur ce thème par les autorités académiques.

Les professeurs qui sont engagés dans la mise en œuvre y voient une mesure qui contribue à l'égalité des chances des élèves et au développement de leur expertise professionnelle sur ce champ. Les professeurs qui ne souhaitent pas s'impliquer dans « Devoirs faits », considérant parfois que cela ne relève pas de leurs missions, n'en remettent pas en cause le principe, même si certains expriment leur opposition aux devoirs à la maison, au motif d'une rupture d'égalité entre les élèves face aux devoirs.

### 2.2. Un fonctionnement à consolider

#### 2.2.1. Mieux mobiliser les acteurs de « Devoirs faits »

##### 2.2.1.1 Les professeurs, un engagement indispensable et plébiscité, des réalités nuancées

- **La place des enseignants : un paramètre central de la mesure**

Dans le vaste mouvement d'extension et de consolidation de « Devoirs faits », la place des enseignants est un paramètre central d'une mesure tournée vers le travail personnel des élèves et leurs apprentissages. La plus-value que leur présence dans l'encadrement des séances apporte à la mise en œuvre de la mesure est unanimement perçue et appréciée. La participation des professeurs apparaît en progrès constant depuis 2017 et cette évolution inverse même la place de certains acteurs, les professeurs tendant à remplacer progressivement les AED et les volontaires en service civique<sup>18</sup>.

Les observations de la mission confirment cette forte présence des enseignants mais apportent des nuances à ce constat global. À Amiens et à Grenoble, la part des heures hebdomadaires assurées par des

---

<sup>18</sup> La baisse de la part des volontaires en service civique peut, par ailleurs, s'expliquer par les contraintes de renouvellement qui pèsent sur les contrats.

professeurs s'élève respectivement à 57 % et 62 %, les professeurs semblent y « *tenir le dispositif* ». Dans l'académie de Rennes, la part est de 45 % ; de manière plus générale, la place des enseignants demeure inégale selon les académies<sup>19</sup>.

- **La place des enseignants : la nécessité d'une approche à l'échelle de l'établissement**

C'est à l'échelle des établissements que l'analyse de la place et du rôle des enseignants est la plus pertinente. À ce niveau les situations peuvent être extrêmement contrastées. La mission a en effet observé dans le panel des neuf établissements qu'elle a visités, des situations extrêmement diverses. Un établissement de l'académie d'Amiens mobilise ainsi plus de la moitié des professeurs, (soit 38 professeurs principaux – au nombre de deux par classe – requis) pour encadrer toutes les heures de « Devoirs faits ». Dans un autre établissement, un professeur des écoles est impliqué aux côtés de professeurs du collège. Dans d'autres collèges, la part des enseignants encadrant des séances atteint tout juste un tiers de l'effectif de l'établissement, voire reste en deçà, avec moins de cinq enseignants aux côtés d'AED ou de volontaires en service civique. Dans ces établissements, le volontariat des professeurs est une limite, et la direction ne dispose pas d'un vivier d'intervenants potentiels parmi les enseignants. L'absence de volontaires est alors un frein à une extension de la mesure.

**L'absence d'un vivier suffisant de professeurs volontaires peut constituer dans des cas précis l'une des limites au déploiement de la mesure à trois heures, à tout le moins à la qualité d'ensemble<sup>20</sup>.**

La mission a rencontré des professeurs très investis dans l'accompagnement des devoirs des élèves et percevant les plus-values de la mesure sur les apprentissages scolaires, les progrès dans l'autonomie de l'élève et plus globalement sur le rapport des professeurs aux élèves. Mais les situations sont toutefois fort diverses. Localement, l'investissement des professeurs peut être freiné par des collectifs d'enseignants opposés à la mesure<sup>21</sup> ou par l'inertie que représente l'indifférence d'une majorité de professeurs à l'égard de la mesure. L'un des chefs d'établissement rencontrés précise ainsi la perception que les professeurs ont de « Devoirs faits » : « *la mesure "Devoirs faits" vient d'en haut, c'est donc forcément mauvais : cela ne les concerne pas, leur travail c'est faire cours, ils considèrent en faire déjà beaucoup et que c'est en plus de leur cours... Néanmoins le dispositif est bien perçu dans son principe* ».

De telles postures de refus illustrent la nature des blocages chez les enseignants, qui tient à un écart entre une perception du métier de professeur, dans sa classe et centré sur l'enseignement de sa discipline et une implication plus transversale et d'accompagnement plus individuel demandée par l'institution à travers « Devoirs faits ».

Dans les établissements visités, l'une des difficultés est de parvenir à mobiliser davantage d'enseignants, par une participation directe et plus massive à l'encadrement de séances, ou bien par une sensibilisation de l'ensemble des enseignants à la mesure pour garantir des échanges entre tous les professeurs sur la question des devoirs. Dans certaines situations, le chef d'établissement s'efforce à la fois de convaincre chaque professeur réticent tout en tentant de rendre « Devoirs faits » plus lisible pour l'équipe pédagogique. L'utilisation des leviers que représentent la collaboration avec les corps d'inspection et/ou la formation permet à un moment ou à un autre, une forme d'engagement plus collectif.

Malgré une certaine fragilité structurelle liée à une place très importante des professeurs titulaires de zone de remplacement (TZR) dont la présence pérenne n'est pas assurée, l'emploi de ces personnels peut aussi représenter un levier pour garantir un encadrement plus important des séances par les professeurs. Ainsi

---

<sup>19</sup> À l'automne 2019 et selon le constat de la DGESCO, la part des heures hebdomadaires assurées par des enseignants varie selon les académies : pour les plus élevées Nice (72,81 %), Nancy-Metz (70,67 %) et pour les plus faibles Poitiers (37,77 %) ou Reims (39,88 %).

<sup>20</sup> Dans un collège de l'académie de Grenoble, le manque d'intervenants dans « Devoirs faits » apparaît comme un réel problème avec des professeurs faiblement volontaires. Du propre constat de l'équipe de direction, la part des professeurs dans « Devoirs faits » devrait être accrue afin que la mesure produise des effets d'entraînement au niveau des équipes. La direction pense que l'implication plus importante des professeurs pourrait amener des évolutions des représentations sur les devoirs et des pratiques professionnelles. C'est en ce sens qu'a émergé un besoin de formation d'établissement, sans qu'une demande institutionnelle ne soit encore précisément formulée.

<sup>21</sup> On peut citer le cas d'un professeur d'un collège de l'académie Grenoble, encadrant des séances « Devoirs faits », qualifiant la mesure d'inutile et « *encourageant la pratique de devoirs à la maison dont les effets discriminants sur les élèves sont bien connus* ».

on observe dans un certain nombre de collèges l'obligation faite aux professeurs TZR rattachés à l'établissement, par roulement et en fonction de leurs disponibilités, d'encadrer les séances « Devoirs faits » dans leur service. Dans certaines académies, la décision du rectorat de rattacher systématiquement les personnels TZR à des collèges favorise les possibilités d'encadrement par les enseignants. Toutefois, la mission s'interroge sur la qualité du suivi des élèves et la cohérence d'ensemble si la mesure « Devoirs faits » dans un collège tient seulement par les professeurs TZR affectés dans l'établissement.

En conclusion, la participation des professeurs à « Devoirs faits » dans un établissement est une condition nécessaire pour que la mesure produise ses effets sur la réussite scolaire des élèves à hauteur de l'investissement consenti, mais cette présence n'est pas une garantie suffisante pour induire une réflexion pédagogique autour des devoirs – finalités, nature, attentes – sur la base de laquelle un établissement peut fonder son projet et construire une relation de confiance avec les parents et les élèves.

#### 2.2.1.2 Les élèves engagés dans « Devoirs faits »

Les premières observations menées sur le terrain par la mission confirment, d'une part l'hétérogénéité du public concerné par la mesure et, d'autre part, la manière dont les élèves « entrent » dans la mesure.

Si, à la fin du premier trimestre, les éléments recueillis par la mission montrent que la mesure concerne entre un quart et un tiers des élèves, avec une différence sensible par niveau, il convient de s'interroger sur la cible de ces effectifs. En effet la mobilisation des élèves recouvre-t-elle vraiment l'ensemble de l'effectif de ceux qui en auraient le plus besoin ? Au-delà d'une inscription réellement souhaitée par la famille ou suggérée par le professeur principal ou l'équipe enseignante, il apparaît toujours difficile de nouer le contact avec les familles éloignées de l'École et dont les enfants auraient sans doute le plus besoin des apports de la mesure « Devoirs faits ». Ce regard n'est pas forcément celui partagé par les élèves pour lesquels les bienfaits de « Devoirs faits » ne sont pas remis en cause et qui souhaiteraient, au contraire, que la mesure soit généralisée à l'ensemble des élèves. Cette généralisation aurait, à leurs yeux, pour conséquence de résoudre la perception d'une forme de stigmatisation, ceux étant désignés pour participer à la mesure étant souvent considérés comme des élèves en difficulté.

La possibilité offerte aux élèves de commencer à faire leurs devoirs au collège avec l'aide d'un adulte, mais aussi d'acquérir une méthode de travail, sont autant d'éléments qui concourent à la bonne perception de la mesure par les élèves. Cette conjugaison de plusieurs facteurs pose, sans aucun doute, la nécessité pour l'équipe d'intervenants de définir plus précisément le contenu des séances « Devoirs faits » et ainsi pouvoir mieux cerner la part revenant à la mesure dans les progrès de l'élève au cours de l'année.

Cette définition du contenu, voire de la progression de ce contenu tout au long de l'année scolaire permettrait aussi de corriger « la faiblesse » parfois observée de certaines séances<sup>22</sup>. Il convient en effet de s'interroger sur la mise à disposition d'un ou plusieurs enseignants pour de petits groupes d'élèves – parfois un élève – alors même que la séance s'apparente davantage à une forme d'étude surveillée. Cette réflexion met en évidence le regard que l'on doit porter sur les objectifs poursuivis, les moyens déployés et le résultat obtenu.

Cette question des moyens mobilisés, pour cette mesure, appelle aussi à réfléchir sur le risque de la dispersion de ces mêmes moyens, pour ne pas dire de leur dilution quand, dans un même établissement trop de dispositifs coexistent. Une telle situation entraîne une perte de lisibilité pour tous les acteurs, une indisponibilité des enseignants qui peinent alors à s'engager dans la mesure et ne facilite pas la tâche de l'équipe de direction, ne serait-ce que pour dégager les créneaux nécessaires pour une bonne organisation. Si les seuls créneaux disponibles ne sont que ceux qui restent ce n'est pas la meilleure façon de mettre en avant la mesure, ni pour l'inscrire et la décliner dans le projet d'établissement<sup>23</sup>.

Ces difficultés d'organisation, voire de moyens rejoint le volume d'heures « idéal » que l'on peut consacrer à la mesure « Devoirs faits ». Le sujet n'apparaît pas aujourd'hui comme étant une donnée de base

---

<sup>22</sup> Séances observées en classe entière (académies d'Amiens et de Rennes), dont le format de fait éloigne du principe de la mesure « Devoirs faits ».

<sup>23</sup> Citons l'exemple d'un collège dans l'académie d'Amiens où « Devoirs faits » apparaît clairement comme l'un des outils pour « garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et amener tous les élèves à une orientation réaliste et ambitieuse » ou encore « prendre en charge tous les élèves » dans les objectifs du projet d'établissement.



incontournable introduite dans la construction de l'emploi du temps, mais comme étant une synthèse entre la disponibilité de salles, celle dans l'emploi du temps des acteurs – enseignants, AED, volontaires en service civique, etc. – et enfin dans celui de la classe. Il est alors préférable de rester proche de la moyenne observée (de l'ordre de deux heures hebdomadaires par élève), avec un contenu clairement défini en optimisant au mieux ces séquences au service des élèves, au risque, en allongeant la période, de perdre en qualité.

En conclusion, du point de vue du volume d'heures hebdomadaire qu'il serait souhaitable de consacrer à « Devoirs faits », la mission apporte les éléments d'analyse suivants :

- une réponse simple et unique ne semble guère avoir de sens car la variabilité des contextes éducatifs et des besoins de chaque élève est énorme ;
- au travers des observations, le constat est dressé d'une efficacité perfectible de la mise en œuvre de la mesure tant sur le plan des effectifs réellement constatés que du contenu des séances ;
- il est possible d'améliorer significativement l'efficacité de la mesure en optimisant l'utilisation des moyens actuellement dédiés à la mesure.

### 2.2.1.3 *Les intervenants autres que les professeurs*

À ce stade du travail, la mission peut dégager trois catégories d'intervenants autres que celle des enseignants.

- Les assistants d'éducation (AED) et conseillers principaux d'éducation (CPE) constituent et de loin la deuxième cohorte dont l'implication est bien perçue tant par eux-mêmes que par les familles : élèves et parents. En effet la participation du secteur « vie scolaire » dans une telle mesure renforce le lien avec l'équipe pédagogique, à condition toutefois qu'il y ait de réels échanges entre tous les acteurs. Pour les familles, l'importance de la compétence passe avant toute définition de la fonction de celui ou celle qui assure cette « prestation » auprès des élèves. Néanmoins le volet formation des AED paraît indispensable, ce dont les pilotes académiques ont bien conscience.
- Le nombre des intervenants du monde associatif est en net recul depuis le moment de la mise en place de la mesure. Cette diminution résulte d'au moins trois facteurs. Le plus prégnant tient, sans doute, au manque de visibilité de la mesure « Devoirs faits » et de son contenu avec un certain nombre de propositions qui s'apparentent à de « l'aide aux devoirs », généralement dispensée dans des locaux bien identifiés dans le quartier et assurée par les mêmes intervenants. Le deuxième est lié au résultat de la négociation, dont la marge de manœuvre est limitée par le montant de l'enveloppe budgétaire possible que le collège peut consacrer à cette action, avec les partenaires associatifs parfois très exigeants sur le « tarif » qu'ils estiment de leur « prestation<sup>24</sup> ». Le troisième est relié à une forme de réticence de la part des équipes de direction à accueillir, au sein de leur établissement, des intervenants extérieurs ; ce dernier constat est sans aucun doute moins prégnant en éducation prioritaire.
- Le nombre de volontaires en service civique connaît aussi une diminution sensible<sup>25</sup> ; ils constituent le public le plus exposé par rapport à la solidité de leur « capacité à faire ». Ce constat partagé par tous les acteurs, exprimé de façon plus ou moins explicite, rend incontournable un volet de formation ou a minima une forme de « tutorat » assurée par le référent de la mesure ou des enseignants volontaires.

---

<sup>24</sup> La mission va se rapprocher des associations d'éducation populaire, afin d'avoir leur regard sur la mesure « Devoirs faits ». Ce point sera développé dans la note de juin.

<sup>25</sup> Rappelons que la baisse de la part des volontaires en service civique peut, par ailleurs, s'expliquer par les contraintes de renouvellement qui pèsent sur les contrats.

## 2.2.2. Mieux piloter la mesure « Devoirs faits »

### • Un pilotage académique structuré

La mesure « Devoirs faits » s'est installée dans les académies visitées par la mission. Elle est portée par les recteurs depuis son lancement :

- dans les discours, aux moments stratégiques, aux cadres de l'académie, lors des réunions de rentrée où la mesure figure comme l'une des priorités académiques ;
- dans les actes avec :
  - des orientations données aux chefs d'établissement, lettres de cadrages, demandes explicites d'une présentation de la mesure lors des réunions de pré-rentrée des établissements, inscription de la mesure dans la lettre de mission des chefs d'établissement, échanges sur « Devoirs faits » lors du dialogue de gestion, etc.,
  - des orientations données aux inspecteurs : mentions de la mesure « Devoirs faits » dans la partie commune des lettres de rentrée des corps d'inspection, rappel et observation de la mesure lors de leurs déplacements dans les établissements.

Un comité de pilotage académique ou de suivi est systématiquement installé, selon des modalités et une amplitude variables. Il est souvent intercatégoriel<sup>26</sup> et chargé de poursuivre le déploiement de la mesure « Devoirs faits » et d'en renforcer la cohérence aux différents échelons – départements et établissements.

Le pilotage académique est relayé au niveau départemental par les DASEN, en lien direct avec les établissements, appuyés dans certaines académies, par des chargés de missions « Devoirs faits » départementaux, mais les situations départementales sont assez hétérogènes.

Les niveaux de subsidiarité du pilotage, entre le pilotage académique et l'établissement est toutefois un objet de questionnement de la mission. Si le comité de pilotage académique semble jouer un rôle tout à fait central dans l'approfondissement de la mesure, animé par le ou les référents académiques « Devoirs faits », la manière dont se coordonne son action avec l'échelon départemental demeure une dimension à consolider. Le rôle et l'action du porteur du dossier académique, le lien entre les DASEN et le comité de pilotage académique, le lien entre le pilote du dossier et les IA-IPR suscitent un ensemble de questions que la mission cherchera à approfondir.

### • Une meilleure prise en compte du volet pédagogique de la mesure

Toutefois, si les modalités de pilotage sont installées et semblent robustes, les structures masquent des réalités différentes, selon la fréquence de réunions de travail du comité de pilotage<sup>27</sup>, selon que le pilotage privilégie le suivi de l'organisation de « Devoirs faits » ou qu'il interroge la dimension qualitative, cherche à préciser les finalités des devoirs, ou les conditions d'un accompagnement efficace des devoirs pour les apprentissages des élèves.

Cette dernière dimension semble le maillon faible de la mesure. Une prise de conscience de cette fragilité s'opère néanmoins et les pilotes académiques de la mesure cherchent alors à mobiliser les corps d'inspection, en tout cas à mieux articuler l'action du comité de pilotage académique et le travail des corps d'inspection territoriaux. Ainsi dans l'académie de Grenoble, décision a été prise de renforcer le pilotage de la mesure « Devoirs faits » en nommant un second référent académique, choisi parmi les IA-IPR de discipline. Pour relancer la mesure, l'académie a décidé de consacrer un collège des IA-IPR à « Devoirs-faits », avec comme objectif l'élaboration d'un outil commun permettant le relevé d'informations des pratiques à l'occasion des déplacements des inspecteurs en établissement (notamment lors des rendez-vous de carrière).

Pour le pilotage académique, la mise en place d'un binôme, par exemple d'IA-IPR, associant la spécialité établissement et vie scolaire à une dimension « disciplinaire » est une formule qui semble faire ses preuves dans un certain nombre d'académies ; elle permet de bien mieux porter la dimension pédagogique aux différents échelons.

<sup>26</sup> Chefs de services ou leurs représentants, IA-DASEN, IA-IPR, CARDIE ou DAN, mais plus rarement DAFPEN.

<sup>27</sup> Parfois limité à une seule réunion dans l'année comme à Grenoble.

- **Au niveau de l'établissement**

Le rôle du chef d'établissement ou de l'équipe de direction dans la mise en œuvre de « Devoirs faits » apparaît absolument central. La mesure est progressivement mieux comprise, ses finalités réfléchies et sa mise en œuvre peut être plus approfondie. Cette compréhension se manifeste par la désignation, dans la plupart des établissements, d'un coordonnateur de la mesure, et c'est de plus en plus souvent un enseignant<sup>28</sup>.

Le pilotage est inégal, l'organisation générale de la mesure ne fait pas toujours l'objet de discussions dans les instances du collège. Parfois, si les structures et l'organisation existent, la configuration des séances et les pratiques peuvent être d'une diversité saisissante. La nécessité de travailler « Devoirs faits » comme un objet à la fois social et pédagogique, au service des acquis des élèves, de leur autonomie et de leur socialisation, comme l'interrogation des pratiques professionnelles des professeurs, constituent des points de passage indispensables, pourtant souvent impensés.

Dans cette première note, la mission constate que le fonctionnement de « Devoirs faits » s'appuie sur un petit groupe d'acteurs – l'équipe de direction et un groupe de professeurs. Si le reste de l'équipe éducative connaît l'existence de « Devoirs faits », elle n'est pas pour autant impliquée, si ce n'est indirectement.

La mission fait de l'analyse des effets de la mesure au sein de l'établissement l'un des objets d'observation et d'approfondissement de son travail. Elle étudiera les effets systémiques de la mise en œuvre de la mesure dans un collège, en examinant plus particulièrement les articulations suivantes :

- les séances « Devoirs faits » et les instances de l'établissement : conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de la vie collégienne ;
- le repérage des élèves, les outils de suivi des élèves et la régulation ;
- l'équipe éducative et les parents d'élèves.

En conclusion et sur le plan du pilotage, la mission souhaite souligner les points suivants :

- les modalités de pilotage académique doivent veiller à la cohérence de tous les échelons intra-académiques (départements, bassins ou réseaux, établissements) ;
- il est indispensable d'ajouter à la dimension organisationnelle de la mesure au niveau académique, par ailleurs souvent déjà bien en place, un volet pédagogique qui interpelle la réalité du contenu des séances « Devoirs faits » et plus généralement la place des devoirs au collège. Les corps d'inspections territoriaux (IA-IPR et IEN ET-EG et premier degré) doivent jouer sur ce plan un rôle décisif, notamment par un dialogue avec les équipes éducatives ;
- le développement authentique – et donc le succès – de la mesure au niveau de l'établissement, ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus générale sur les devoirs, les outils de suivi de la mesure, les retours en direction des élèves, des familles et des équipes éducatives ;
- le repérage des élèves à besoins doit être anticipé pour intervenir dès la rentrée scolaire, sans attendre le premier conseil de classe, pour enclencher un cercle vertueux ;
- la mise en œuvre de la mesure doit prendre en compte la continuité avec le cycle 3 en impliquant les professeurs des écoles notamment pour l'identification des besoins des élèves arrivant en classe de sixième<sup>29</sup>.

### **2.3. Le lien avec les familles : une opportunité à saisir**

La mesure « Devoirs faits » constitue un levier permettant un renforcement des liens entre les familles et « le collège ». Mais de tous les entretiens que la mission a pu conduire sur le terrain et avec les représentants des fédérations de parents d'élèves – au niveau national, ou départemental dans l'académie

---

<sup>28</sup> L'enquête de la DGESCO d'automne 2019 identifie la présence d'un coordonnateur « Devoirs faits » dans 80 % des établissements répondants et dans 58 % des établissements ayant un coordonnateur, celui-ci est un enseignant, secondairement le coordonnateur est le principal ou son adjoint ainsi que le CPE. La part des enseignants dans la coordination augmente de 5 points. L'implication des personnels de direction reste stable tandis que celle des CPE recule de 3 points.

<sup>29</sup> On peut s'interroger sur la place que pourraient avoir les évaluations de sixième, sous leur forme actuelle ou sous une forme renouvelée. De fait, elles ont été très peu évoquées par les interlocuteurs de la mission.

de Rennes ou encore dans les différents établissements visités –, il apparaît que cette opportunité pourrait être optimisée.

D'une part, dès le début de l'année la mesure doit apparaître comme un outil au service des élèves avec une sensibilisation qui dépasse la simple lettre d'information accompagnée d'un coupon réponse. Une présentation en conseil d'administration est utile et peut permettre aux parents délégués de relayer eux-mêmes, par leur réseau, l'existence et l'utilité de la mesure auprès des familles.

D'autre part, le retour d'information quant à l'assiduité des élèves, au contenu des séances, aux progrès éventuels, selon une fréquence que chaque équipe peut évaluer, permettrait de consolider ce lien avec les familles.

À cet égard, cette prise en compte du retour du terrain devrait se traduire aussi au niveau du pilotage académique par un échange « institutionnalisé » avec les fédérations de parents d'élèves sur ce thème ; en l'état ce dialogue ne semble pas exister alors que la mesure fait partie des « objets de la vie quotidienne ».

## 2.4. La question des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la mesure

La question de l'efficacité de la mesure « Devoirs faits » a été régulièrement posée par les différents acteurs rencontrés et par la dernière note<sup>30</sup> de l'IGÉSR sur le sujet. Il s'agit à la fois de rendre compte des efforts<sup>31</sup> consentis par l'État au déploiement de la mesure et de fournir des indicateurs aux établissements pour qu'ils puissent s'autoévaluer dans la logique d'une démarche du type Qualéduc<sup>32</sup> par exemple.

### • De la difficulté de procéder à une évaluation quantitative

Lors de l'entretien que la mission a eu avec le chef de la sous-direction des évaluations et de la performance scolaire de la direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP), la question d'une objectivation de l'efficacité de la mesure « Devoirs faits » a été abordée. D'emblée des problèmes méthodologiques ont été soulevés : absence de point zéro et d'échantillons témoins, difficultés à exploiter des résultats lorsqu'une opération a démarré et d'isoler la variable « mesure Devoirs faits ». Il a été recommandé à la mission de se diriger vers une identification d'indicateurs qualitatifs ou bien de proposer à une équipe de recherche de s'y intéresser.

### • Une demande régulièrement exprimée par différents acteurs engagés dans la mesure

Si la nécessité de disposer d'indicateurs de suivi de l'efficacité de la mesure « Devoirs faits » a été souvent formulée au niveau académique comme au niveau des établissements, la mission n'a pas observé en académie de tentative aboutie d'évaluation de l'efficacité de la mesure. Il semble néanmoins que dans deux académies au moins – Aix-Marseille et Lille – des travaux soient engagés avec des équipes de recherche sur ce thème. La mission développera ce point dans sa note de juin.

### • De l'intérêt qu'il y aurait de pouvoir disposer d'indicateurs

La mission souhaite souligner qu'au-delà d'indicateurs quantitatifs fondés sur des données « objectives » – nombre d'élèves bénéficiaires, assiduité, nombre de séances hebdomadaires, qualités et effectifs des intervenants, mention de la mesure dans le projet d'établissement ou les comptes rendus des conseils pédagogiques, existence d'outils de suivi, etc. – dont la pertinence est réelle, il conviendrait d'identifier également d'autres indicateurs qui participent de fait de la qualité de la mise en œuvre de la mesure. Ceux-ci pourraient relever des champs suivants :

- les séances « Devoirs faits » : comment en optimiser l'efficacité ?
- les élèves : quels effets sur leurs « savoir-être » scolaires, sur leurs résultats scolaires, sur leur confiance dans les professeurs et les membres de l'équipe éducative, etc. ?
- les professeurs : quels effets sur leur développement professionnel (travail personnel des élèves et rôle des devoirs, travail en équipe, etc.) ?

<sup>30</sup> 2019-055, *Devoirs faits*, juillet 2019.

<sup>31</sup> Le budget 2020 associé à la mesure « Devoirs faits » s'élève à 97,3 M€.

<sup>32</sup> <https://eduscol.education.fr/cid59929/quaeduc.html>

- les parents : quelle influence sur la confiance en l'école, l'amélioration des liens entre les familles et l'école, l'ambiance à la maison sur ce thème, etc. ?
- la vie scolaire : quel effet sur le climat scolaire ?
- ...

Un essai d'opérationnalisation de ces indicateurs fera l'objet d'un point spécifique de la note de juin.

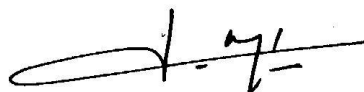
### **Conclusion : des pistes pour progresser**

Dans ce paragraphe conclusif, la mission souhaite d'abord insister sur le chemin parcouru en cette troisième année de mise en œuvre de la mesure « Devoirs faits ». La mesure est positivement perçue par les acteurs, dont les élèves et les familles ; elle participe d'une forme de justice sociale ; elle est déployée dans pratiquement tous les collèges publics et le suivi organisationnel est en place. Les marges de progrès sont néanmoins réelles sur le plan qualitatif : elles concernent notamment la professionnalisation des intervenants, le contenu des séances dont leur efficacité et leur efficience, les outils de suivi, les relations avec les équipes enseignantes et les familles.

La mission va s'attacher dans une seconde étape à approfondir les points précités et notamment ceux en lien avec la construction d'indicateurs et d'outils de suivi permettant aux établissements de se positionner et d'identifier des marges de progrès dans une logique de démarche qualité.



Dominique OBERT



Jean-François RAYNAL



## Annexe

### Liste des personnes auditionnées

#### Direction générale de l'enseignement scolaire

- Marjorie Koubi, cheffe du bureau des collèges de la DGESCO
- Aurélie Letellier, chargée de mission à la DGESCO
- Bruno Chiocchia, sous-directeur de la performance et des politiques éducatives territoriales
- Frédérique Charbonnieras, cheffe de la mission des politiques éducatives d'outre-mer

#### Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective

- Philippe Wuillamier, chef de la sous-direction des évaluations et de la performance scolaire

#### Fédérations de parents d'élèves

- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
  - Rodrigo Arenas, co-président de la FCPE
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
  - Cécile Frattaroli et Laurent Zameczkowski, administrateurs de la PEEP

#### Académie d'Amiens

- Gilles Neuviale, IA-DASEN de la Somme
- Florence Randanne et Marie-Odile Bouquet, IA-IPR et coordinatrices académiques « Devoirs faits »
- Ludovic Legry, référent académique ISN et « Devoirs faits », doyen du collège des IA-IPR
- Collège César Franck à Amiens
  - Fabien Maniak, principal
  - Serge Ghergori, principal adjoint
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents
- Cité scolaire Alfred Manessier à Flixecourt
  - Nathalie Prost, proviseure
  - Sophie Viot, proviseure adjointe
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents
- Collège Joliot Curie de Longueau
  - Stéphane Follet, principal
  - Stéphane Grare, principal adjoint
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents

#### Académie de Grenoble

- Fabienne Blaise, rectrice de l'académie de Grenoble
- Jérôme Bizet, IA-IPR, coordinateur académique « Devoirs faits »
- Collège Lucie Aubrac de Grenoble
  - Christophe Fasquel, principal
  - François Pichenet, principal adjoint
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents

- Collège Condorcet de Tullins
  - Sandra Larrey-Paille, principale
  - Lucie Malbranque, principale adjointe
  - membres de l'équipe éducative et élèves
- Collège André Malraux de Voreppe
  - Isabelle Roux-Delers, principale
  - membres de l'équipe éducative et élèves

#### **Académie de Rennes**

- Emmanuel Éthis, recteur de l'académie de Rennes
- Olivier Le Magoarou, IA-IPR et copilote « Devoirs faits »
- Collège Théophile Briant à Tinténac
  - Christine Hoge Claude, principale
  - Florence Caillibot, principale adjointe
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents
- Collège Jacques Prevert à Noyal/Vilaine
  - Agnès Hemon, principale
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents
- Collège des Hautes-Ourmes de Rennes
  - Nelly Danet, principale
  - Christelle Boudry, principale adjointe
  - membres de l'équipe éducative, élèves et parents

#### **Remerciements**

La mission remercie les correspondants académiques de l'IGÉSR des académies de Guyane, Martinique et Mayotte pour leurs contributions.